



L'Info-Relais

Mai
Juin 2023

Relais Petite Enfance du Pays de Sancey Belleherbe

14 bis rue De Lattre de Tassigny,
25430 SANCEY

Tel : 07 66 34 62 83

relais.sancey-belleherbe@famillesrurales.org

Le journal du Relais Petite Enfance du Pays de Sancey-Belleherbe



LES HORAIRES DU RELAIS

Mardi de 15h00 à 17h00 à Sancey

Jeudi de 9h00 à 11h00 à Sancey

Jeudi de 13h30 à 15h30 à Belleherbe
(Salle Dessoubre - Maison des Services)

Possibilité de prendre rendez-vous
en dehors des permanences.

**Le relais sera fermé du 19 mai au 4 juin et du 31 juillet au 21 août 2023.
Merci pour votre compréhension.**



Pendant la fermeture du Relais, pour toutes questions concernant :

- la recherche d'un mode d'accueil, vous pouvez consulter le site de la caf, www.monenfant.fr
- le contrat de travail, vous pouvez appeler pajemploi au 0 806 000 126 ou consulter le site : www.pajemploi.urssaf.fr
- un renseignement en droit du travail, contactez les services de la DREETS au 0 806 000 126 ou consulter le site internet : www.bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr

Vous pouvez également contacter le Relais Petite Enfance du Plateau du Russey au 03 81 43 89 51 pendant les heures de permanences : mardi 14h-17h, jeudi 14h-16h, et vendredi 9h-12h/13h-15h ou par mail : relais.ccpr@famillesrurales.org .



Journée Bien-être des Assistants Maternels

Samedi 21 octobre 2023

de 10h à 16h30 à Piennefontaine-les-Varans

*A noter dans
votre agenda !*

Différents ateliers vous seront proposés. Plus d'informations prochainement !!

Ce projet est organisé en partenariat avec les Relais petite enfance du Russey, de Morteau, de Maiche et de Valdahon.



Les animations

Les animations sont des temps collectifs gratuits qui s'adressent à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (assistants maternels, parents et gardes à domicile).

Ces rencontres se veulent conviviales et bienveillantes afin de permettre à tous les enfants de jouer, de créer des liens et de découvrir de nouvelles activités.

Ces temps collectifs se déroulent les mardis matins de 9h30 à 11h30, à Sancey (Salle de la Communauté de Communes) et à Belleherbe (salle Dessoubre de la Maison des Services)

MAI 2023

- Mardi 2 mai à Sancey à 10h00
→ Lecture en musique avec Marion de l'Émerveille qui emmènera sa caravane pleine de surprises !
- Mardi 9 mai à Belleherbe à 10h00
→ Eveil sensoriel avec Laurie
attention atelier sur inscription !!!
- Mardi 16 mai à Sancey
→ Atelier d'éveil – jeux libre
- Mardi 23 mai et mardi 30 mai
→ **Exceptionnellement**, il n'y aura pas d'animation le 23 mai et le 30 mai qui est un 5ème mardi du mois.

juin 2023

- Mardi 6 Juin à Sancey
→ Atelier d'éveil ou jeux extérieurs si le temps le permet
- Mardi 13 Juin à Belleherbe
→ Atelier d'éveil ou jeux extérieurs si le temps le permet
- Mardi 20 Juin à Sancey à 10h00
→ Comptines avec Sabah
- Mardi 27 Juin à Sancey à 10h00
→ Eveil Yoga avec Fanny
attention atelier sur inscription !!!

JUILLET 2023

- Mardi 4 juillet à Sancey à 10h00
→ Atelier sensoriel avec Laurie
attention atelier sur inscription !!!



A vos agendas

Groupe de Parole

Analyse de la pratique professionnelle

Prochaine séance

mercredi 07 juin 2023 à 19h30

Soirée dîner Assistantes Maternelles

L'auberge du château à Rahon



Jeudi 29 juin à partir de 19h30

Inscription auprès du relais

FETE DU RELAIS ET DES FAMILLES

VENDREDI 16 JUIN A 18H30

À la Salle du Vallon (Communauté de Communes) à Sancey

Le relais en partenariat avec la crèche propose aux assistantes maternelles et leurs familles, ainsi qu'aux enfants gardés avec leurs parents, une fête en fin de journée afin de se retrouver pour fêter l'été.

Un spectacle vous sera proposé et sera suivi d'un moment convivial avec des animations .

Sur inscription auprès du relais, nombre de places limitées.

PIQUE-NIQUE DES VACANCES

Au village des nains à Sancey

Rendez-vous le

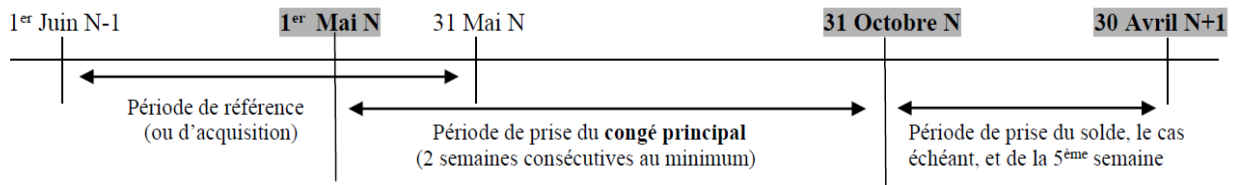
Mardi 11 juillet à partir de 11h



Convention collective de la Branche du secteur du particulier employeur et de l'emploi à domicile

Clin d'œil sur les congés payés

Schéma de synthèse des périodes de prise des congés payés



Article 48.1.1.1 : Ouverture du droit à congés payés :

Le salarié acquiert des congés payés, dès le premier jour travaillé, conformément aux dispositions légales et réglementaires de droit commun. À l'exception de la première et de la dernière année de travail, le droit à congés payés acquis s'apprécie sur une période de référence complète, obligatoirement comprise entre le 1^{er} juin de l'année précédente et le 31 mai de l'année en cours. Au cours de la première année de travail, la période de référence pour l'acquisition des congés payés est comprise entre la date d'effet de l'embauche et le 31 mai qui suit. Au cours de la dernière année de travail, la période de référence pour l'acquisition des congés payés est comprise entre le 1^{er} juin qui précède la date de fin du contrat de travail et cette dernière.



Article 102-1-1 – Modalités de prise des congés payés :

- **En cas d'employeur unique :** les dates de congés payés sont fixées par l'employeur et communiquées à l'assistant(e) maternel (le) au plus tard le 1^{er} mars.
- **En cas de multi-employeurs :** les différents employeurs et l'assistant(e) maternel(le) s'efforceront de fixer d'un commun accord, à compter du 1^{er} janvier et au plus tard le 1^{er} mars de chaque année, la date des congés.

A défaut d'accord l'assistant(e) maternel(le) pourra fixer lui-même la date de quatre semaines de ses congés pendant la période du 1^{er} mai au 31 octobre de l'année et une semaine en hiver à condition d'en prévenir ses employeurs **au plus tard le 1^{er} mars de l'année considérée**, dans la limite des droits acquis (cf fiche n°4). Il ne pourra alors pas prétendre aux jours supplémentaires de fractionnement (cf ci-dessous) dans la mesure où il peut fixer lui-même ses dates de congés.

Article 48.1.1.5 | Indemnité de congés payés :

Les congés payés sont indemnisés lorsqu'ils sont pris, sauf exceptions prévues aux articles 102.1.2.2 et 102.1.2.3 du socle spécifique « assistant maternel » et 140.1.2 du socle spécifique « salarié du particulier employeur » de la présente convention collective. L'indemnité de congés payés est calculée par comparaison entre les méthodes suivantes, étant précisé que le montant le plus avantageux pour le salarié sera retenu :

- la rémunération brute que le salarié aurait perçue pour une durée de travail égale à celle du congé payé ;
- le dixième (1/10) de la rémunération totale brute, hors éventuelle indemnité visée au chapitre VIII du socle commun de la présente convention collective, perçue par lui au cours de la période de référence pour l'acquisition des congés payés à rémunérer, y compris celle versée au titre des congés payés pris au cours de ladite période.

L'indemnité de congés payés revêt le caractère de salaire et est par conséquent soumise à contributions et cotisations sociales. Elle fait l'objet d'une déclaration en ce sens. Le présent article est complété par les dispositions de même objet prévues par chacun des socles spécifiques.

Actualisation sur monenfant.fr

Pensez à mettre à jour vos disponibilités, l'inscription seule ne suffit pas !

En effet, depuis le décret n°2021-1132 du 30 août 2021, relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant, les assistants maternels ont l'obligation « de s'inscrire sur le site de la CAF monenfant.fr et de donner leurs disponibilités d'accueil au moins tous les 6 mois (avant le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre) pour pouvoir renouveler leur agrément ».

Pour aller plus loin, vous pouvez retrouver :

- le décret sur Legifrance
- le [guide d'utilisateur du site monenfant.fr](http://monenfant.fr) à destination des assistants maternels



Pour le plaisir !



Toasts « coccinelles »

Ingrédients pour 18 coccinelles :

- 18 crackers
- Fromage frais type Philadelphia®
- 1/2 c. à café de ciboulette, hachée
- 9 tomates cerises
- 18 olives noires
- 36 brins de ciboulette
- tapenade d'olives noires

Préparation :

Mélange un peu de fromage avec la ciboulette hachée puis tartine les crackers avec ce mélange.

Sur chaque cracker, dépose une demi-tomate cerise fendue pour faire les ailes.

Dépose une olive noire pour la tête de la coccinelle puis ajoute deux brins de ciboulette pour les antennes.

Pour finir, dépose des petits points de tapenade à l'aide d'un cure-dent.



Où sont tes points noirs ?

(Air : Frère Jacques)

Coccinelle, coccinelle

Bat des ailes, dans le ciel

Où sont tes points noirs ?

Où sont tes points noirs ?

Viens nous voir, viens nous voir.



Source : <https://www.iloveenglish.com/fun/recettes-bricolages/recette-anglais-ladybird-snacks>



Hôtel à insectes

Construisez avec les enfants un hôtel à insectes, qui abritera à la mauvaise saison coccinelles, abeilles, chrysopes, ainsi que certains papillons. Une caisse et quelques matériaux naturels (brindilles, paille) suffisent pour en construire un facilement. Il deviendra vite un formidable lieu d'observation pour les plus jeunes, qui aiment regarder comment les nids sont colonisés

Faire participer les enfants à la construction d'un hôtel à insectes : c'est un bon moyen pour eux d'exercer leur **créativité** et pour vous de les **sensibiliser à la nature**.

Idées de lecture



Regarde dans l'herbe de Denolle Christel

Regarde autour de toi, il y a plein de vie dans l'herbe !

La coccinelle aux petites ailes
d'Emmanuelle Moreau et Sylvie Lavoie
« Avec ses toutes petites ailes, Crécelle a peur de ne pas pouvoir revenir sur sa fleur ! »



Coccinelle,
où t'es-tu posée ?
Sur le front ?
Sur le menton ?
Sur la joue ?
Dans le cou ?
Sur les yeux ?
Sur les cheveux ?
Sur le bout du nez ?
Hop !

Retrouvez toutes les informations des Relais Familles Rurales du Doubs sur le web :

https://www.famillesrurales.org/relais_petite_enfance_franche_comte :

Relais Petite Enfance du Pays de Sancey Belleherbe

Si vous souhaitez recevoir le journal du relais par mail, il suffit de transmettre votre adresse e-mail au relais